

À quoi servent les prospectus ?

Abderrahim DERRAJI - 2016-08-30 00:04:46 - Vu sur pharmacie.ma

Pouvoir disposer d'informations sur sa maladie et sur la prise en charge médicale adoptée par le médecin est un droit du patient. La tendance actuelle consiste à faire de ce dernier un véritable acteur dans la prise en charge de sa pathologie. Ceci permet d'améliorer son adhésion à sa thérapie ainsi que la maîtrise de l'iatrogénie des médicaments et des dépenses des caisses d'assurances maladies. L'éducation thérapeutique, qui a fait ses preuves dans de nombreux pays, a démontré tout l'intérêt que nous avons à impliquer les patients, et particulièrement les malades chroniques, dans cette prise en charge. Les nouveaux outils de communication permettent aujourd'hui aux patients d'accéder à des bases de données très intéressantes, à l'image des sites Internet compendium.ch, base-donnees publique. medicaments.gouv.fr, lecrat.fr, etc. Ces bases fournissent aux patients de précieuses informations sur les médicaments et contribuent à améliorer l'observance des malades à leurs thérapies. Le patient marocain a beaucoup de mal à avoir des informations officielles et fiables au sujet de son traitement. D'une part, et aussi paradoxale que cela puisse paraître, les prospectus qu'il doit garder jalousement, sont envoyés dans certains cas aux mutuelles ou aux assurances. Faute de quoi, celles-ci rejettent systématiquement le dossier de remboursement. D'autre part, la compréhension et la lisibilité des notices constituent un réel problème. Il existe même des notices rédigées exclusivement en français, alors que la majorité de nos concitoyens est arabophone. Par conséquent, et en dehors des informations fournies par le médecin et le pharmacien, un grand nombre de patients ne dispose d'aucun support lui permettant de s'informer au sujet de ses médicaments. Autre aberration, et non des moindres, les médecins et les pharmaciens marocains ne disposent pas de monographies de médicaments actualisées. La dernière monographie qui rend de loyaux services aux professionnels de santé a été éditée en 2010! Certains laboratoires essayent de trouver des solutions comme le laboratoire COOPER PHARMA qui a récemment ajouté à ses spécialités à base de valproate et/ou d'acide valproïque une fiche de mise en garde de couleur jaune, bilingue et très lisible. En agissant de la sorte, ce laboratoire permet aux patientes ayant envoyé leurs notices aux assurances de garder une fiche comportant des informations capitales sur la tératogénicité de ces anticonvulsivants. Cette initiative au demeurant très louable mérite d'être généralisée à toutes les spécialités présentant une tératogénicité, même si la logique aurait voulu que les instances professionnelles, les associations du secteur pharmaceutique, les associations de malades et les sociétés savantes se mobilisent pour que les assurances et les mutuelles n'exigent plus les notices pour rembourser les malades. D'autant plus que la CNSS, la mutuelle des FAR et certaines assurances se contentent de l'étiquette prix, du code à barres ou de la vignette. En attendant cette mobilisation, on continue à priver nos malades de précieuses informations qui peuvent leur sauver la vie!